



# PREPA SPORT ET LOISIRS FORMATION

## CATALOGUE DES FORMATIONS

### RENTREE 2024





## PREPA SPORT ET LOISIRS FORMATION, c'est :

---

**Prépa Sport et Loisirs Formation** est un organisme de formation. Il a été créé par l'association PROFESSION SPORT ET LOISIRS AUVERGNE pour répondre aux besoins de professionnalisation du secteur du sport et de l'animation.

Depuis octobre 2020, il est adhérent à l'ensemble de PSL AUVERGNE au côté de PSLA : Groupement d'Employeurs et du GEIQ Sport et Loisirs Auvergne dans une logique de développement stratégique territoriale.

PSL Formation est devenu une **UFA** (Unité de Formation pour Apprentis) du CFA d'Auvergne des Métiers du Sport et de l'Animation en décembre 2019 afin de porter un diplôme de Niveau IV, le BP JEPS Activités Physiques pour Tous ouvert à l'apprentissage sur le département de l'Allier.

PSL Formation propose différentes formations dans les métiers de l'accompagnement, de la formation professionnelle et du Sport et des Loisirs :

1. **BPJEPS option Activités Physiques pour Tous,**
2. **Formation de Formateurs occasionnels (3 jours),**
3. **Formation de formateurs pour adultes (10 jours),**
4. **Formation de tuteurs (3 jours)**
5. **Accompagnement à la VAE,**
6. **Accompagnement au Bilan de Compétences.**

Depuis décembre 2019, PSL FORMATION est certifié QUALIOPi. Cette certification est délivrée au titre des catégories d'actions suivantes : actions de formations, Bilan de compétences et actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience.

# L'ORGANISATION DE PSL FORMATION

## **L'équipe :**

**Directrice Déléguée :** Svetlana GJORGJIEVSKI

Tel. : 06.88.67.62.60

@ : [svetlana.gjorgjievski@profession-sport-loisirs.fr](mailto:svetlana.gjorgjievski@profession-sport-loisirs.fr)

**Responsable RH :** Aurore SALSON

Tel. : 06.95.54.66.00

@ : [aurore.salson@profession-sport-loisirs.fr](mailto:aurore.salson@profession-sport-loisirs.fr)

**Responsable pédagogique et référent handicap H+ :** Daniel BELLEC

Tél : 06.72.70.51.81

@ : [daniel.bellec@profession-sport-loisirs.fr](mailto:daniel.bellec@profession-sport-loisirs.fr)

**Responsable pédagogique :** Olivier MILLET

Tél : 06.07.91.24.89

@ : [olivier.millet@profession-sport-loisirs.fr](mailto:olivier.millet@profession-sport-loisirs.fr)

Ils seront vos interlocuteurs privilégiés et vous accompagneront pendant toute la durée de votre formation. N'hésitez pas à le contacter pour tout problème rencontré ou toute demande d'information complémentaire !

## **Adresse :**

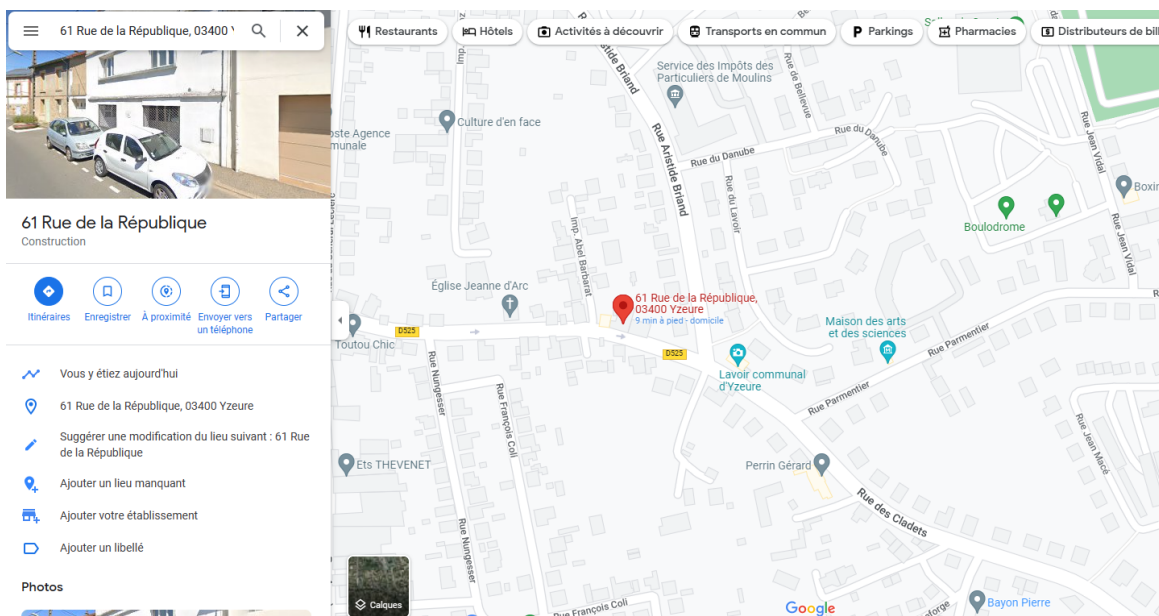
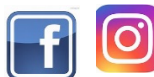
**PSL Formation :**

61, rue de la République 03400 YZEURE

Téléphone : 06.72.70.51.81

Mail : [pslformation@profession-sport-loisirs.fr](mailto:pslformation@profession-sport-loisirs.fr)

Site internet : <https://www.prepa-sport-loisirs-formation.fr/> et <https://auvergne.profession-sport-loisirs.fr/>

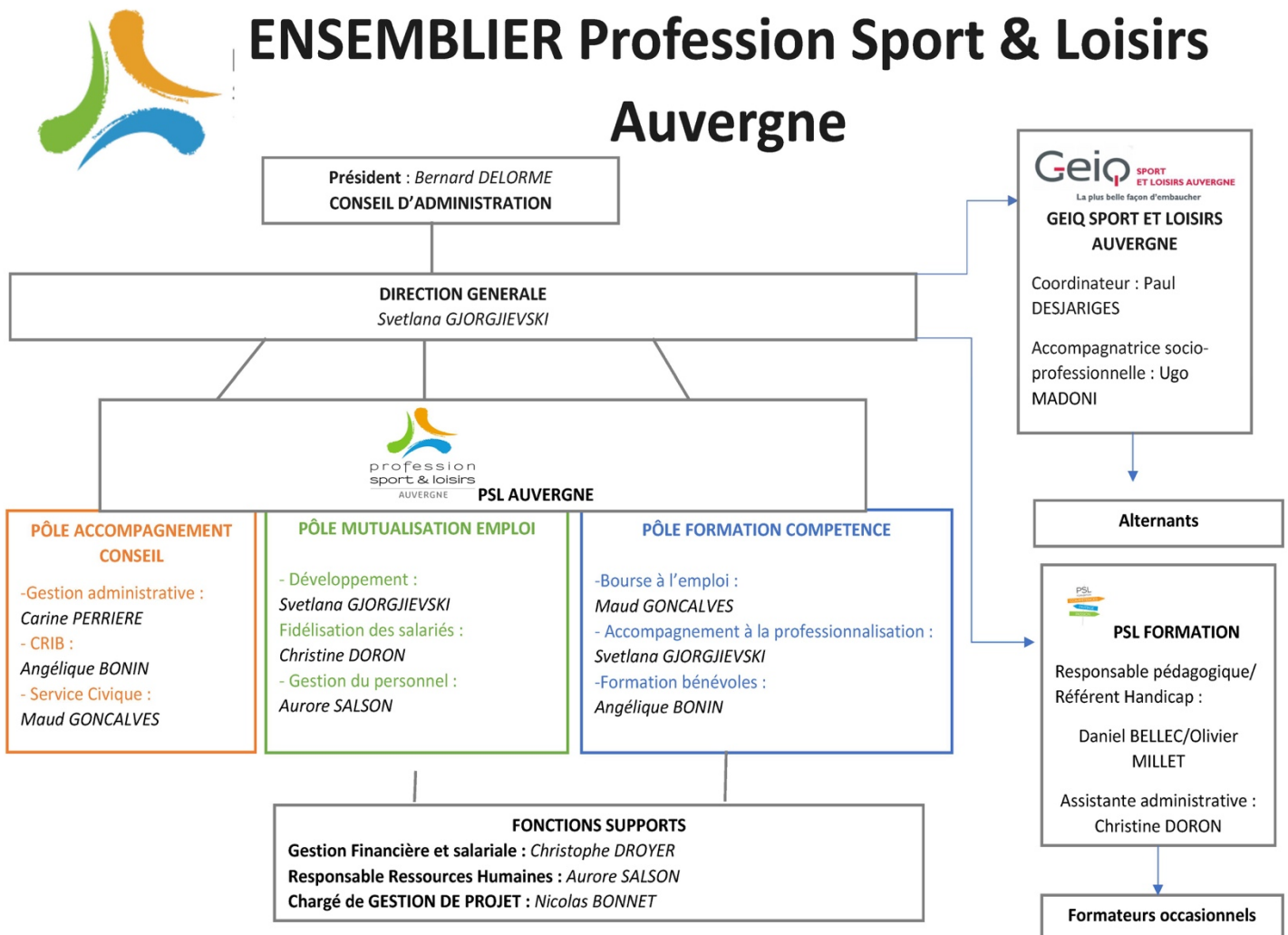


# L'ORGANIGRAMME DE L'ENSEMBLIER DE PSL AUVERGNE

PSL FORMATION est adhérente à l'ensemblier de PSL AUVERGNE.

On y trouve :

- PSLA est un GROUPEMENT D'EMPLOYEURS ASSOCIATIFS
- GEIQ SPORT ET LOISIRS AUVERGNE est un Groupement d'employeurs d'insertion par la qualification
- PSL FORMATION est un ORGANISME DE FORMATION



## LES LIEUX DE FORMATION



Établissement accessible

**Horaire :**

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

### Maison départementale des sports

Les locaux de la Maison Départementale des Sports sont mis à la disposition par le Conseil départemental de l'Allier.

Le bâtiment est composé de 4 niveaux :

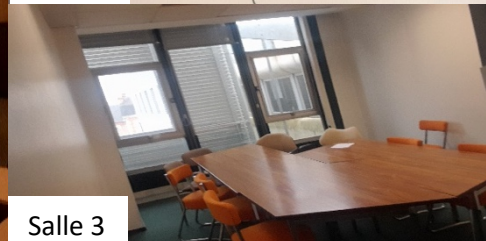
- un sous-sol abritant le parking et des box de stockage ainsi que le local archivage des usagers de la Maison Départementale des Sports ;
- un rez-de-chaussée avec 1 wc handicapés et une grande salle de réunion de 45m<sup>2</sup> équipée de 10 tables double, 25 chaises, 1 vidéo projecteur et 1 écran numérique connecté multifonctions (salle 1).
- aux 1<sup>er</sup> et 2e étages sont répartis 30 bureaux de 8m<sup>2</sup> à 20m<sup>2</sup>, mutualisés ou non, dont un réservé aux structures handicapées avec une porte de 90cm, 3 coins cuisines, 3 coins toilettes dont un handicapé et 2 salles de réunions :
- Une de 15m<sup>2</sup> équipée de 6 tables double, 10 chaises (salle 2)
- Une de 24 m<sup>2</sup> équipée de 18 tables, 20 chaises et 1 écran de projection avec tableau blanc (salle 3)



Salle 2



Salle 1



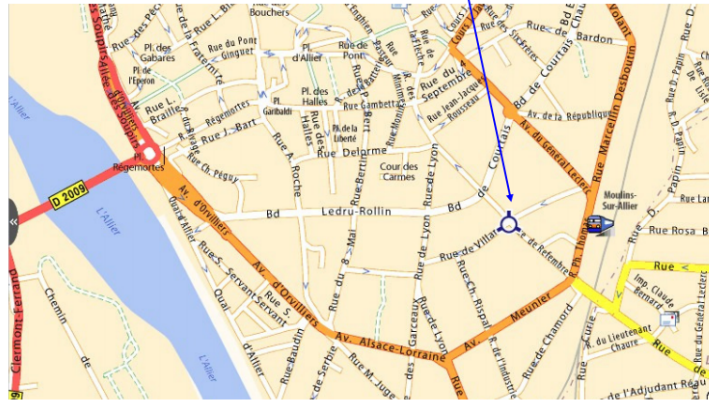
Salle 3

La Maison Départementale des Sports est accessible aux personnes handicapées. Les 3 salles de réunions sont mises à disposition des associations sportives de l'Allier gratuitement.



## Maison Départemental des Sports

4 rue de Refembre  
03000 MOULINS

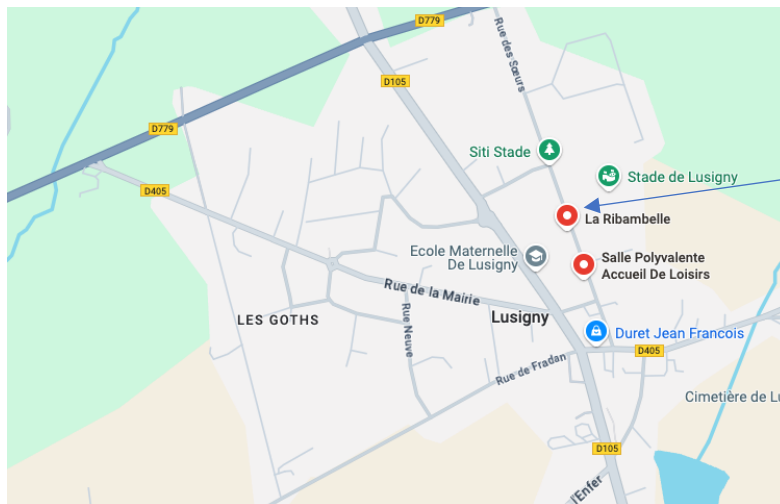


## Salle de la Ribambelle à Lusigny

Plateau de formation technique SPORT équipé :

- Une salle de formation
- Un gymnase avec terrain de basket, volley, tennis, football en salle

L'ensemble est mis à disposition par Moulin communauté sur la commune de Lusigny.



Gymnase La Ribambelle

## Salle de la Ligue de l'Enseignement de l'Allier

A compter de janvier 2025, les sessions en centre de formation se déroulent dans les salles de la Ligue de l'enseignement de l'Allier, au 42 rue du Progrès à Moulins.



# NOS FORMATIONS





# PRÉPA MOD'EMPLOI Sport & Animation

Du 01/09/24 au  
30/10/24

## PRÉPA MOD'EMPLOI SPORT & ANIMATION

### OBJECTIFS

- Sécuriser l'entrée en formation qualifiante et signer un contrat d'apprentissage grâce au réseau d'adhérents.
- Intégrer le monde de l'entreprise en découvrant des métiers du sport, de l'animation et des loisirs.
- Accompagner les stagiaires : projet professionnel, ateliers CV, tutorat, cohésion d'équipe, savoirs-être, etc

### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Effectuer une immersion en structure
- Acquérir des connaissances et compétences dans les domaines du sport et de l'animation
- Acquérir des compétences comportementales

### CONTENU

- Découverte des métiers du sport, de l'animation, et des loisirs
- Immersion professionnelle
- Formation théorique et pratique
- Certifications complémentaires (PSC1...)
- Découverte d'activités sportives
- Tutorat et accompagnement
- Interventions de professionnels
- Remise à niveau

## Module : Le projet

- Temps recherche de stage
- Gestion de budget
- Prévention routière
- PSC 1
- Posture Professionnelle d'un animateur et éducateur sportif
- Cohésion d'équipe
- CV , préparation aux tests écrits
- Entretiens individuels et tutorat
- GEIQ et apprentissage
- Vente

## Module : La communication

- Les outils bureautiques
- Réseaux sociaux / LinkedIn
- Communication verbale et non verbale

## Module : Techniques expression et savoirs être

- Développement personnel
- Expression écrite et orale
- Atelier théâtre/radio
- Communication verbale et non verbale

## Module : Pratique sportive, de loisirs et de l'animation, analyse de la pratique

- Pratique et analyse : cours collectifs, jeux collectifs, course d'orientation, jeux d'opposition, stretching et relaxation, randonnée...
- Gestion de projets
- Diriger un accueil collectif de mineurs
- Techniques d'animation
- Appréhender les 4 publics enfants, ados, adultes seniors
- TEP Blanc et Lucléger
- Animation sportive
- Construction de séances pédagogiques
- Adapter une séance à un public en situation de handicap
- Savoir rouler à vélo et BAFA

## Immersion professionnelle

## PRÉ-REQUIS

- Être âgé de 17 à 29ans

## DURÉE, LIEUX ET PERSONNALISATION DES PARCOURS

- Volume horaire en organisme de formation du **01/09/24 au 30/10/24**
- Volume horaire en structure (immersion) 65 h
- Face à face pédagogique : **243 h soit un total de 308 h**
- Lieu : Ligue de l'enseignement – rue du progrès 03000 MOULINS

## MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Une prescription peut être réalisée par le conseiller MILO ou France Travail, Cap Emploi
- Un premier rendez-vous sera effectué avec le candidat afin de s'assurer de la cohérence entre son projet et la prépa
- Le candidat sera sélectionné ou non à la suite de cet entretien se réserve le droit de refuser un candidat
- Le candidat sera informé par mail de son acceptation et sera convoqué pour le 1<sup>er</sup> jour de la prépa.
- Durant le 1<sup>er</sup> jour de formation, le stagiaire recevra une attestation d'entrée en formation.
- Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **lundi 19/08/2024**.

## TARIFS ET MODALITES DE PRISE EN CHARGE

- Gratuité pour le stagiaire
- Spécificité de prise en charge des indemnisations (France Travail et Mission Locale)
- Si le jeune bénéficiaire a des droits ouverts au titre de l'allocation d'Aide de Retour à l'Emploi (ARE), il continue de percevoir ses droits
- Si le jeune bénéficiaire est sans ARE ou allocataire de l'Allocation Spécifique de Solidarité (ASS) et âgé de moins de 30 ans, il se rapproche de la structure lauréate pour une demande de Rémunération des Stagiaires de la Formation Professionnelle (RSFP) auprès de l'Agence de Services et de paiement (ASP)

Les conditions exactes sont à voir avec votre conseiller France Travail en amont de la formation.

## COORDONNÉES ET CONTACT :

Coordinateur pédagogique : Olivier MILLET 0607912489 – Mail : [pslformation@profession-sport-loisirs.fr](mailto:pslformation@profession-sport-loisirs.fr)

## INSCRIPTION :

Les inscriptions sont à parvenir par courrier ou par mail à PSL FORMATION 61, rue de la république 03400 YZEURE ou par mail : [pslformation@profession-sport-loisirs.fr](mailto:pslformation@profession-sport-loisirs.fr)

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES :

Mise en situation - Jeux de rôles - Mutualisation d'expériences - Travaux en groupes et en sous-groupes - Interventions professionnelles - Préparation aux différents tests d'entrée en formation - Rédaction d'un outil de suivi du stagiaire (Entreprise / Organisme de Formation) - Accompagnement personnalisé - Formations complémentaires certifiantes nécessaires à l'insertion - Sécurisation du parcours.

La formation comprend des temps de formation en présentiel, en centre et des périodes de stage en structure d'accueil. Les temps de formation sont réalisés en face à face pédagogique en salle de cours ou sur le terrain (gymnase, stade...) pour les séances pratiques.

Les présences sont validées par la signature de feuilles d'émargement.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION :

- Le candidat sera évalué sur les savoirs-être, les savoir-faire et sur son projet professionnel.
- Le stagiaire aura une évaluation intermédiaire et finale avec l'organisme de formation.

## ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES :

Information et adaptation des parcours en fonction des besoins spécifiques auprès de notre référent handicap +: Daniel BELLEC 0672705181 – [daniel.bellec@profession-sport-loisirs.fr](mailto:daniel.bellec@profession-sport-loisirs.fr)

## SUITES DE PARCOURS ET DÉBOUCHÉS :

La prépa offre la possibilité aux stagiaires d'intégrer le Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ Sport et Loisirs Auvergne) en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation.

Ils'agit d'un tremplin pour accéder à une carrière d'Éducateur(trice) Sportif(ve) et Animateur(trice) socioculturel(le).

A la suite de la prépa, le jeune pourra intégrer les formations suivantes :

- Brevet Professionnel de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire et du Sport mention Activités Physiques pour Tous (BPJEPS APT)
- Brevet Professionnel de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire et du Sport mention Loisirs tout public (BPJEPS LTP)
- Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)
- Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (CPJEPS)
- Ou autres formations...

## INDICATEURS :

*(sur la base de la précédente prépa 2023)*

Satisfaction stagiaire à chaud : 78,56%

Satisfaction stagiaire à froid : 79,16%

Taux de réussite : 81%

Version :  
19/05/2024



# ACCOMPAGNEMENT A LA VAE

## Objectifs :

Version du 01/09/24

La VAE peut vous permettre l'obtention de tout ou partie d'une certification, d'un diplôme basé sur la valorisation de votre parcours et de vos expériences. La VAE se déroule en 3 parties : la recevabilité, le dossier de présentation de l'expérience et le jury de validation. Notre objectif est de vous accompagner au mieux pour déposer votre dossier de présentation de l'expérience

## PREREQUIS :

- Aucun prérequis

## LES PRÉ-REQUIS SPÉCIFIQUES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

Toutes nos formations sont ouvertes aux personnes en situation de handicap.

Toutefois, des démarches particulières sont à réaliser. Pour cela, il vous faut prendre contact avec le Référent Handicap : Daniel BELLEC.

## Déroulement de la VAE : durée 6 à 12 mois

- Partie 1 : La recevabilité

Il vous sera demandé de remplir un dossier de demande de recevabilité et d'y joindre les pièces justificatives de votre éligibilité.

- Partie 2 : Le dossier de présentation de l'expérience.

C'est un récit de votre parcours et de vos expériences en relation avec la certification visée.

- Partie 3 : Le jury de validation

Vous serez amené à présenter votre dossier de présentation de l'expérience devant un jury ou être mis en situation professionnelle.

## Chiffres clés :

- 3 accompagnements réalisés :
  - 1 obtention du diplôme
  - 1 validation à 80 %
  - 1 accompagnement réalisé mais dossier non déposé par le candidat au jury

## Modalités de financement :

Prix de l'heure : 50 euros/heure

## Modalités pédagogiques :

### Etape 1 :

Présentation de la Partie 2 dossier de présentation l'expérience

### Etape 2 :

Entretien de « retour sur parcours » et « lieux de mémoire mise en perspective de l'expérience du candidat avec référentiel

### Etape 3 :

Entretien d'analyse descriptive d'une pratique et prise parole chronologique qui raconte une pratique vécue en contextualisant

### Etape 4 :

Formalisation écrite des descriptions et analyses mise à l'échelle par le candidat de ce qui a été formulé et relecture par une tierce personne

### Etape 5 :

Informations sur l'entretien avec le jury

## Contact :

PREPA SPORT ET LOISIRS FORMATION  
61 rue de la République  
03400 YZEURE

## Daniel BELLEC (Accompagnateur certifié VAE DRAJES) :

Portable : 06.72.70.51.81

Mail : [daniel.bellec@profession-sport-loisirs.fr](mailto:daniel.bellec@profession-sport-loisirs.fr)





# Le bilan de compétences

Version du 02/01/2024

## OBJECTIFS :

Le bilan de compétences est l'analyse et l'évaluation des compétences professionnelles et personnelles, ainsi que des aptitudes et des motivations d'une personne. Il aboutit à la définition d'un projet professionnel réaliste et adapté au marché de l'emploi et, le cas échéant, à la définition d'un projet de formation continue ou complémentaire.

## PREREQUIS :

- Aucun prérequis
- Elle est ouverte à tous les publics.

## Les pré-requis spécifiques aux personnes en situation de handicap :

Notre accompagnement au bilan de compétences est ouvert aux personnes en situation de handicap. Toutefois, des démarches particulières sont à réaliser pour que l'accompagnement se passe dans les meilleures conditions. Vous pouvez contacter notre "référént HANDICAP+" : Daniel BELLEC au 06.72.70.51.81

Les locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Toutes personnes désirant être accompagnées se verra remettre un plan d'accompagnement adapté.

## PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT :

### Un bilan de compétences C'EST QUOI ?

- Actuellement salarié, ou en recherche d'emploi, vous vous posez des questions sur votre avenir professionnel ? Le Bilan de Compétences est une prestation qui vous permet de faire le point sur vos compétences, aptitudes, et motivations.
- Un bilan de compétences c'est un travail sur vous ! Il est utilisé dans le but de définir ou de valider un projet professionnel et son adéquation avec votre profil.
- C'est une démarche personnelle, à l'initiative du salarié, ou qui peut être suggérée par l'employeur (avec l'accord du salarié).
- Le formateur en charge de mener votre bilan de compétences apporte un regard extérieur et vous amène à vous poser les bonnes questions et ce durant toutes les phases du bilan.

### Un bilan de compétences POUR QUOI FAIRE ?

- Apporter du dynamisme à votre carrière
- Mieux vous connaître et savoir anticiper
- Valider ou définir un projet professionnel et sécuriser votre parcours
- Utiliser vos atouts et ressources, devenir conscient de vos points d'amélioration
- Changer d'environnement ou de métier, étudier de nouvelles pistes

### Un bilan de compétences COMMENT CA MARCHE ?

- Dispositif légal mis en place par la loi du 31 décembre 1991
- Durée maximale de 24 heures étalée sur 8 à 12 semaines
- Séances d'entretien individuel avec un formateur



**DATE et COUT :**

- Date à formaliser en fonction de vos disponibilités
- Dossier de préinscription
- Prise de contact et rdv en visio ou présentiel pour préparer l'accompagnement proposé par le référent Bilan de Compétences
- 1 800 € par bilan

**Personne à contacter :**

Svetlana GJORGJIEVSKI : 06.88.67.62.60 ou [svetlana.gjorgjievski@profession-sport-loisirs.fr](mailto:svetlana.gjorgjievski@profession-sport-loisirs.fr)

## Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport mention Educateur Sportif mention Activités Physiques pour Tous

---

Mis à jour le 11/02/2024

Code RNCP : 37191

Code CPF : 241334

Diplôme d'État homologué de niveau IV (Niveau Baccalauréat) accessible en VAE.

Date d'enregistrement de la certification : 18/12/2022

Organisme certificateur : Ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques

**Le métier :** L'éducateur sportif encadre une pratique de loisirs et de découverte en utilisant les activités physiques ou sportives comme supports techniques. Il observe et corrige chacun des pratiquants, donne des indications techniques pour que chacun progresse.

### Présentation

Le titulaire du **BPJEPS « activités physiques pour tous »** assure en autonomie pédagogique :

- **L'animation à destination de différents publics** à travers la découverte et l'initiation des activités physiques et sportives diversifiées (activités et jeux sportifs, activités physiques en espace naturel, activités physiques d'entretien corporel) : élaboration et mise en œuvre de séances et cycles pédagogiques.
- **L'entretien des capacités physiques générales** dans un objectif de santé.
- La participation à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets d'animation dans le champ des « APT ».

Ce diplôme permet d'intervenir principalement auprès d'**associations sportives** ou **socio-éducatives**, de **collectivités territoriales**, de **groupements d'employeurs**, d'**établissements scolaires** du 1er degré, de **structures de loisirs et de tourisme**, de **structures d'animation périscolaires**.

### Objectifs :

- Être capable de **mettre en œuvre un projet d'animation** s'inscrivant dans le projet de la structure.
- Être capable d'**encadrer tous publics** dans tous lieux.
- Être capable de **concevoir une séance**, un **cycle d'animation** ou d'**apprentissage** dans les trois domaines d'activités.
- Être capable de **conduire des actions d'animation visant la découverte**, la **sensibilisation** ou l'**initiation** de pratiques physiques ou sportives dans les trois domaines d'activités.
- Être capable d'**assurer la sécurité** des pratiquants, des pratiques et des lieux de pratiques.
- Être capable de **participer** au fonctionnement de la structure.

### Métier visé :

Educateur sportif polyvalent

Le titulaire du BPJEPS encadre des activités d'animation en utilisant les supports techniques liés aux activités physiques et sportives (APS). Son domaine de compétence se concentre sur les activités et jeux sportifs, activités physiques en espace naturel et activité d'entretien corporel.

### Publics visés et pré-requis :

Détails des exigences préalables à l'entrée en formation (EPEF) définies par l'arrêté du diplôme.

- Être âgé de **18 ans** au moment du passage des certifications.
- Être titulaire du **PSC 1** ou son équivalent, assorti de la mise à jour de la formation continue,
- Présenter un **certificat médical** de non-contre-indication à la pratique des activités physiques pour tous datant de moins d'un an à la date de l'entrée
- Valider les **Tests d'Entrée Préalable** à la formation (TEP) :
  - > Test navette « Luc Léger » : palier 6 réalisé pour les femmes / palier 8 réalisé pour les hommes
  - > Test d'habileté motrice : enchaîner 22 ateliers, en moins de 1 mn 46 s pour les hommes / en moins de 2mn 06 s pour les femmes.

L'obtention des TEP est valable sur l'ensemble du territoire national. Ils sont indispensables pour accéder aux tests de sélections d'entrée en formation.

### **Les pré-requis pour les personnes en situation de handicap**

Nos formations sont ouvertes aux personnes en situation de handicap. Des démarches particulières sont à réaliser. Vous trouverez la démarche, les informations et les documents à télécharger pour réaliser votre demande d'aménagement en cliquant sur [ce lien](#).

Pour consulter la liste des médecins agréés de la région Auvergne-Rhône-Alpes, [cliquez ici](#).

*Les candidats en situation de handicap peuvent, le cas échéant, bénéficier d'aménagement des épreuves de certification.*

### Durée et personnalisation des parcours :

Durée en fonction du ruban pédagogique habilité par la DRAJES (délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports) et du lieu d'organisation de la formation :

- 710.50 heures en organisme de formation et 882 heures en structure
- La durée totale de la formation : 12 mois

**En amont de la formation, une journée de positionnement (entretien individuel avec chaque candidat) permet d'adapter (alléger) le volume horaire en centre de formation et/ou le volume horaire d'alternance en fonction du profil de chaque candidat.**

## Organisation générale :

- Inscription : Avant le 18/10/2024
- Tests de sélection : 28 et 29/10/2024
- Positionnement : 18/11/2024
- Début de formation : 18/11/2024
- Fin de formation : 17/11/2024

## Modalités et délais d'accès :

Pour s'inscrire en formation, les candidats répondant aux prérequis et ayant validés les TEP (ou étant inscrit sur une session de TEP).

Les inscriptions sont closes au 4 semaines avant le début de la formation. Le nombre minimum de stagiaires permettant de garantir l'ouverture de la session est 8 personnes en parcours complet (sans allègement de parcours). Le nombre maximum de stagiaires accueillis en formations sera de 20 stagiaires en parcours complet (sans allègement de parcours). En cas d'annulation de la session, les candidats seront réorientés vers des sessions ultérieures.

Des tests de positionnement seront organisés.

Description du test de positionnement pour l'entrée en formation : l'expérience en animation : mise en situation pédagogique et présentation d'un projet. (durée : 30 minutes).

## Modalités pédagogiques :

La formation s'organise en 4 Unités Capitalisables en centre de formation, et en alternance avec « **un stage pédagogique en situation professionnelle** » (réparti éventuellement dans différentes structures).

2 unités transversales quelle que soit la mention :

**UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.**

**UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.**

Une unité capitalisable spécifique à la formation BPJEPS Activités Physiques pour Tous :

**UC3 : Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention « Activités Physiques pour Tous ».**

Une unité capitalisable propre à la mention APT :

**UC4 : Mobiliser les techniques de la mention « activités physiques pour tous » pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage.**

## Méthodes pédagogiques :

Celles utilisées sont différentes : des temps de cours théoriques en salles sont suivies des mises en situation concrètes entre stagiaires et avec des publics. Les situations d'observation et d'analyse seront centrales pour permettre de mutualiser les pratiques et placer le stagiaire comme acteur de sa formation.

Comme pour toutes les formations en unités capitalisables, les stagiaires du BPJEPS Activités Physiques pour Tous alterneront cycles de formation en centre et structure d'alternance, l'objectif étant de se rapprocher au plus près des besoins des structures et donc de développer l'adaptabilité à l'emploi.

La formation s'articule autour du projet d'animation sportive, cœur de métier du futur titulaire du BPJEPS APT et ce afin de lui permettre :

- D'acquérir les réflexes techniques liés à l'encadrement en toute sécurité.

Cette étape permet de les préparer à la validation des exigences de mise en situation pédagogique ;

- D'acquérir et de s'approprier les outils techniques des trois familles d'activités afin d'être en mesure de diversifier sa pratique en tant qu'animateur averti ;
- D'être en situation d'animation au travers des différentes activités qu'il devra à terme animer au sein de leur structure ;
- De s'approprier les différents outils techniques et les faire pratiquer ;
- D'être force de proposition dans sa structure et l'amener à s'approprier la méthodologie de projet.

Afin de développer l'ensemble de ces compétences, la formation proposée par la PSL formation se décompose en trois séquences. Cette structuration permet aux stagiaires de développer leurs compétences et de construire leur identité graduellement.

**Séquence 1 :** Connaître l'environnement professionnel : repérer, comprendre, préparer. Durant cette séquence, les stagiaires doivent réaliser un diagnostic de leur structure afin de mieux appréhender les enjeux et proposer un projet répondant entre autres aux besoins des publics.

**Séquence 2 :** Préparer, animer et évaluer des séances et des cycles d'apprentissage dans le cadre d'un projet éducatif d'activités physiques pour tous. La pédagogie : Les stagiaires doivent être en mesure d'animer différentes séances rattachées aux trois familles d'activités. Les stagiaires seront amenés à intégrer ces connaissances dans la mise en place de séances et cycles d'apprentissage.

**Séquence 3 :** Conduire et évaluer un projet d'animation d'activités physiques et sportives

La démarche de projet : Les stagiaires devront intégrer rapidement « la méthodologie de projet » afin d'être en mesure de proposer et développer leur projet dans leur structure de stage. Ce travail sera transversal à toute la formation.

**Finalité :** Validation des unités capitalisables du référentiel de certification du BPJEPS Educateur Sportif :

UC1 : encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC2 : mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC3 : conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention « activités physiques pour tous »

UC4 : mobiliser les techniques de la mention « activités physiques pour tous » pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage.

#### Modalités d'évaluations – évaluations certificatives :

- **Évaluation des UC1 et 2** en fin de formation par la remise d'un rapport sur le projet d'animation mené par le candidat lors de sa formation et d'un entretien oral
- **Évaluation de l'UC 3** sur le site d'alternance ou en OF au cours de la formation. Mise en œuvre de 2 cycles dans le champ des Activités Physiques pour Tous avec au moins 2 familles d'activités parmi : les Activités et Jeux Sportifs ou les Activités Physiques en Espaces Naturel. Réalisation de 2 cycles (un en structure et au sein des écoles) devant jury suivi d'un entretien.
- **Évaluation de l'UC4** sur le site de l'OF : mise en œuvre d'une séance dans le champ des Activités Physiques pour Tous, avec pour support la famille d'activité restante (non choisie en UC3).



### Equivalences et passerelles :

Equivalence de diplôme, allègement de parcours : le BPJEPS est composé de 4 UC qui peuvent se valider indépendamment les unes des autres. Parallèlement, votre formation peut prendre en compte vos expériences antérieures et vous pouvez peut-être bénéficier d'allègement d'heures ou d'une équivalence d'UC. Certains diplômes permettent même d'avoir une équivalence concernant les prérequis d'entrée en formation.

Retrouvez toutes les équivalences du diplôme sur l'annexe VI de l'arrêté du 21 juin 2016 portant création de la mention « activités physiques pour tous » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « éducateur sportif » dans la partie « documents à télécharger »

### Suite de parcours et débouchés :

**Le BPJEPS APT est un premier niveau de qualification pour l'encadrement de la pratique sportive.**

**Il permet la délivrance d'une carte professionnelle d'éducateur sportif pour exercer une activité réglementée.**

Le titulaire du BPJEPS APT peut se spécialiser dans une **activité sportive orientée vers de la pratique compétitive** par l'obtention d'un DEJEPS Perfectionnement Sportif. Il peut également décider d'élargir son champ de compétences vers les métiers de l'animation pour maximiser ses chances d'emploi : BPJEPS Animation Sociale, BPJEPS Loisirs Tous Publics, DEJEPS Animation

Le titulaire d'un BPJEPS APT peut également se présenter au concours d'**Educateur Territorial d'Activités Physiques et Sportives** (ETAPS) pour travailler en collectivités.

Le titulaire d'un BPJEPS APT est amené à travailler **en association et club sportif**, base de loisirs, centre de vacances, secteur scolaire,...

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37191/>

### Tarifs et modalités de prise en charge :

- Pas de frais d'inscription
- Cout formation : 6860 €
- **Apprentissage** : formation prise en charge par l'OPCO ou le CNFPT, un reste à charge éventuel à l'employeur public sera déterminé sur devis.
- **Contrat de professionnalisation** : 15€ de l'heure
- **Autre financement** : sur devis ou si besoin d'information contactez le responsable de formation
- La formation est ouverte à l'apprentissage.  
La formation peut aussi être financée via le contrat de professionnalisation, par France travail, en autofinancement ou bien encore par la Région.

Contactez la responsable de formation pour plus d'information : **Daniel BELLEC** : Portable : 06.72.70.51.81 - Mail : [daniel.bellec@profession-sport-loisirs.fr](mailto:daniel.bellec@profession-sport-loisirs.fr)

### Chiffres clés 2023 :

- Evaluation en fin de formation des stagiaires : 77.30 %
- Evaluation des stagiaires 3 mois après la formation : 78.40 %